

Délibération n°2021-015 du Conseil d'administration du 26 octobre 2021 relative à l'adoption du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 20 avril 2021

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 26

Vu le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

Le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 20 avril 2021 joint à la présente délibération est adopté.

Abstentions : 2

Votes contre : 0

Votes pour : 24

Affichage le 26/10/2021

Publication au registre des actes de l'Établissement le 26/10/2021

Transmission au contrôle de légalité le 26/10/2021

Délibération certifiée exécutoire le 10/11/2021

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé



Procès-verbal n° 21 de la séance du conseil d'administration du 20.04.2021

Réuni en visioconférence
De 9h30 à 11h32

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 20 avril 2021 à 9h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé.

Membres du Conseil d'administration présents :

M. Fabrice Boudjaaba	Représentant du président du CNRS
Mme Magda Tomasini	Directrice de l'Institut Nationale des Etudes Démographiques
Mme Christine Neau-Leduc	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
M. Christophe Prochasson	Président de l'Ecole des Hautes des Etudes en Sciences Sociales
M. Jean-Michel Verdier	Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
Mme Capucine Boidin	Représentante du président de l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle
Mme Annick Allaigre	Présidente de l'Université Paris 8
M. Jean-François Balaudé	Président de l'EP Campus Condorcet - personnalité qualifiée
M. Jean-Pierre Duport	Préfet honoraire
Mme Agnès Magnien	Directrice déléguée aux collections de l'institut national de l'audiovisuel – Personnalité qualifiée Départ à 10h00
Mme Anne Coste de Champeron	Sous-préfète Saint Denis – Personnalité qualifiée Départ à 11h02

Mme Michèle Gendreau-Massaloux	Conseillère d'Etat – Personnalité qualifié
M. Éric Lejoindre	Maire du 18ème arrondissement de Paris Départ
Mme Ling Lenzi	8ème Vice-Présidente Plaine Commune en charge du projet Condorcet
Mme Diane Carron	Membre élu 'autres personnels'
Mme Laura Pages	Membre élu 'autres personnels'
Mme Francine Filoche	Membre élu 'autres personnels'
Mme Sylvie Hureau	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
M. Patrick Simon	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
M. Boubacar Gassama	Membre élu 'étudiant'
M. Zeno Bernhard	Membre élu 'étudiant' Départ à 10h58
M. Baptiste Dupoux	Membre élu 'étudiant' arrivée 11h02

Pouvoirs donnés :

M. Philippe Gervais-Lambony	Président de l'Université Paris Nanterre Pouvoir donné à Mme Annick Allaigre
Mme Anne Coste de Champeron	Sous-préfète Saint Denis – Personnalité qualifiée départ à 11h02 Pouvoir donné à M. Jean-Pierre Duport
Mme Michelle Bubenicek	Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes Pouvoir donné à M. Jean-François Balaudé
Mme Faten Hidri	Vice-Présidente Région Ile de France Pouvoir donné à M. Éric Lejoindre
M. Christophe Fouqueré	Président de l'Université Sorbonne Paris Nord Pouvoir donné à Mme Annick Allaigre

Mme Hélène Velasco-Graciet	Présidente de la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme Pouvoir donné M. Jean-François Balaudé
Mme Pénélope Komites	Conseillère métropolitaine, Métropole du Grand Paris Pouvoir donné à Jean-Pierre Duport
Mme Agnès Magnien	Directrice déléguée aux collections de l'institut national de l'audiovisuel – Personnalité qualifiée départ à 10h Pouvoir donné à Jean-Pierre Duport

▪ **Excusé-es :**

M. Yves Saint-Geours	Président des Instituts des Amériques – personnalité qualifiée
Mme Marie-Françoise Messez	14ème Maire-adjointe de la Ville d'Aubervilliers
Mme Françoise Banat-Berger	Cheffe du service interministérielle des archives de France – Personnalité qualifiée
M. Matthieu Cassin	Membre élu enseignants-chercheurs
Yann Pétel	Conseiller à la Cour des comptes
Cécile Vidal	Membre élu 'enseignants-chercheurs' (Problème technique pour se connecter)
Timothée Bonnet	Membre élu 'autres personnels'
Mme Océane Sassier	Membre élu 'étudiant'

Assistaient en outre à la séance

Monsieur David Bérinque, Directeur général du Campus Condorcet
Monsieur Olivier Rousseau, Agent comptable du Campus Condorcet



Madame Nathalie Mayet, Directrice des Affaires générales du Campus Condorcet
Madame Stéphanie Groudiev, Directrice du Grand équipement documentaire
Madame Hélène Monder, Assistante des Affaires Générales du Campus Condorcet
Monsieur Samy Boukouna, Chef de cabinet du Campus Condorcet
Monsieur Clément Fernandez, Contrôleur budgétaire académique
Madame Barbara Cassin, Présidente du Conseil Scientifique
Monsieur Marc Kreckelbergh, Contrôleur budgétaire DRFIP
Monsieur Naea Jacquet, contrôle budgétaire DRFIP
Madame Flore Gubert, Représentant cheffe d'établissement de la FMSH

La séance est ouverte à 9h40 sous la présidence de M. Jean-François Balaudé.

En liminaire, Le Président annonce que le quorum est atteint.

Le Président énumère ensuite la liste des pouvoirs donnés aux membres.

1. Points d'actualité

Le Président remercie les administrateurs pour leur présence pour ce conseil d'administration exceptionnel consacré principalement au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021.

Le Président félicite tout d'abord Mme Allaire pour sa réélection en qualité de Présidente de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, qui poursuit sa présidence pour un second Mandat auprès avoir été administratrice Provisoire dans cette attente.

Mme Allaire indique très heureuse de poursuivre au sein du Conseil.

Le Président rappelle ensuite le contexte sanitaire qui impose à tous un recours massif au télétravail, tout en permettant d'accueillir des enseignements dans le respect des contraintes et consignes sanitaires selon l'organisation arrêtée par les établissements membres avec le soutien et l'accompagnement du Campus Condorcet.

Le réduction du niveau du plan Vigipirate de Urgence Attentat à Sécurité renforcée-risque attentat a permis de rendre à nouveau accessible sans contrôle d'accès et sans contrôle d'identité les grilles et les accès en RDC des bâtiments. Cela facilite l'organisation de la vie sur le Campus.

Le Président annonce la livraison et l'ouverture du GED suite au passage de la commission de sécurité. Les travaux qui conditionnaient la prise de possession des locaux ont été réalisés et ont permis la bonne réception du bâtiment et des clés fin mars.

Le déménagement des collections a démarré le 12 avril.

Le bâtiment EHES est tout prêt de connaître le même sort avec un passage de la commission de sécurité prévu fin avril, qui permettra sa livraison à la suite.

Le chantier de La Chapelle va prendre son plein essor en 2021.

Le Président annonce que le contrôle de la cour des comptes rentre dans sa phase de finalisation et devrait s'achever au mois de Mai. Le rapport qui s'en suit est très attendu.

Le Président indique que dans le cadre d'un dialogue nourri avec l'Etat, le plafond d'emplois a été rajusté pour prendre en considération la réalité de la situation de l'EPCC, avec un complément de financement de la masse salariale.

Une poursuite du dialogue est en cours pour les nouveaux besoins complémentaires qui sont liés à l'accroissement du volume d'activité de l'établissement et de ses missions renforcées. Aucune décision n'a

encore été notifiée pour l'heure. Le Président indique poursuivre la démarche pour obtenir des moyens supplémentaires pour renforcer la capacité des fonctions supports et celle de la coordination scientifique.

Un dialogue a été amorcé autour du décret statutaire qui doit paraître avant l'été, avec une entrée en vigueur des mesures au 1er janvier 2022.

Dès que des éléments plus tangibles seront portés à la connaissance de l'établissement, ils seront communiqués au bureau et au Conseil d'administration.

A la suite de la publication du décret, il y aura un temps de réflexion à engager sur le règlement intérieur qu'il conviendra de faire évoluer.

Il est prévu également qu'un contrat pluriannuel soit passé avec l'Etat engageant les membres avec un volet territorial. Il conviendra donc d'engager également un travail sur le sujet qui représente un gros enjeu pour l'ensemble des membres.

Le Président rappelle que l'établissement poursuit aussi sa démarche pour un passage à l'autonomie en 2022, et actualise actuellement le document d'autoévaluation permettant ensuite le passage de la mission de l'inspection générale.

Les dialogues avec les partenaires territoriaux et collectivités s'intensifient, et dégagent des perspectives de collaborations avec tous, y compris la préfecture.

Le Président rappelle que le travail se poursuit avec les groupes de travail en charge pour déposer le projet Excellences sous toutes ses formes (PIA4), pour début juin à l'échelle du Campus Condorcet.

M. Prochasson se félicite du travail collaboratif et enrichissant mené dans le cadre de l'appel à projets.

M. Prochasson souhaite savoir quel est l'engagement attendu des établissements sur le plan pluriannuel qui devra être mise en œuvre dans le futur.

Le Président rappelle le texte, qui est projeté. Le Président précise qu'il ne connaît pas encore la forme que cela prendra, mais précise que les membres seront parties prenantes.

« Art. L. 345-6. – L'établissement public Campus Condorcet conclut avec l'État un contrat pluriannuel qui définit, pour l'ensemble de ses activités, les objectifs de l'établissement et les engagements réciproques des parties. Le contrat prévoit les objectifs partagés avec les établissements et organismes membres, qui sont associés au contrat.

« Le contrat pluriannuel inclut un volet territorial associant la région Ile-de-France et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires compétents. Les autres collectivités territoriales concernées peuvent être associées à ce volet territorial du contrat. Le volet territorial décrit les objectifs et les engagements des parties concernant l'insertion du campus dans l'environnement économique, social et culturel régional et local.

« L'établissement rend compte de l'exécution de ses engagements et de l'atteinte des objectifs prévus dans le contrat au moins une fois tous les deux ans.

« L'exécution du contrat fait l'objet d'une évaluation. L'État tient compte des résultats de l'évaluation pour déterminer les engagements financiers qu'il prend envers l'établissement dans le cadre du contrat pluriannuel. »

Le Président précise que le plan permettra de disposer d'une vision du devenir de l'établissement, des objectifs poursuivis et de son accompagnement sur plusieurs années avec sans doute un engagement en moyens.

Mme Neau-Leduc souhaite savoir s'il y a un lien potentiel avec le PIA4 qui pourrait générer des charges nouvelles à l'issue du projet, ou si les deux choses sont dissociées.

Le Président indique que la question peut être posée dans le cadre des discussions à venir. En parallèle, le Président précise que sur l'aspect moyens humains, l'EPCC a disposé de mises à disposition au démarrage, en dispose toujours, puis a pu conclure des contrats mais ne disposent pas des effectifs suffisants pour accomplir les missions et mener des projets de grande ampleur. Une discussion sur des appuis pérennes devra être menée avec une projection à 6/10 ans. Des questions devront être posées sur le devenir des équipes qui auront pu être mises en place ou des projets installés dans le cadre du PIA4...

Le Campus opère des actions de services, de coordination, met en place des structures, conformément à ses missions, et il faut donc que, ce travail étant reconnu, il dispose d'un appui en ce sens.

Mme Tomasini précise que les engagements des parties concernent l'EPCC et l'Etat, et non les établissements, l'EPCC et l'Etat. Il s'agit d'un engagement de l'établissement et de sa gouvernance avec l'Etat. Selon le texte de la loi, les établissements sont associés et non engagés.

Le Président précise que le contrat prévoira les objectifs partagés avec les membres.

M. Prochasson indique que le texte est rassurant et dissipe les équivoques.

Mme Hureau indique qu'elle trouve très positif le fait que le Campus puisse disposer d'un financement indépendant, mais s'interroge sur l'articulation avec le fonctionnement des laboratoires et des équipes par dotation annuelle sur des projets quinquennaux. Quelles seront les retombées sur les établissements membres et les laboratoires ?

Le Président précise que l'EPCC n'est pas un regroupement selon la Loi et ajoute que le législateur continue néanmoins à adapter les dispositions et les règles applicables en confortant l'EPCC dans ses missions de coordination d'actions scientifiques conduites en accord avec les établissements. L'EPCC ne se substitue pas aux tutelles. Les structures de recherches restent liées à leur tutelle à tous égards (université, Ecole...).

L'EPCC a vocation à appuyer la coordination scientifique et espère disposer d'appuis complémentaires et de moyens de la part du Ministère à cette fin.

2. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 02 mars 2021

Le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 2 mars 2021 et sans observations, porte à l'approbation des membres le compte rendu.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Délibération relative au Budget Rectificatif de l'exercice 2021

M. Simon demande s'il y a un document associé au point.

Mme Tomasini indique que le rapport est à la suite de la délibération.

Le Président précise que la présente proposition de budget rectificatif vise à :

1)* intégrer la notification de la DGESIP concernant le plafond d'emploi et la SCSP associée.

A l'issue du dialogue conduit sur l'ajustement du plafond d'emplois, il a été convenu de faire évoluer le plafond d'emplois du titre 2 à hauteur de 15 postes et du titre 3 à hauteur de 32 postes se substituant aux 10,5 postes accordés jusqu'alors.

Cela a permis une régularisation du plafond d'emplois à 47 postes et l'ajustement du titre 3 a conduit à un complément de masse salariale de 688 162 euros.

Le BR1 acte la notification de la DGESIP permettant de réinjecter près de 700 000 euros

2)* Intégrer les conséquences du vote du compte financier 2020

3)* Mobiliser une partie du fond de roulement conformément aux éléments exposés précédemment

L'utilisation du FRD permet le recrutement de 24 CDD pour l'installation du GED pour une dépense d'un peu plus de 700 000 euros. Cette mesure a été évoquée dans le cadre de la discussion avec la DGESIP en précisant la nécessité de disposer d'appoints exceptionnels pour permettre l'installation des collections (500 000 volumes) en vue de son ouverture au public.

Le Président signale que ce point a fait l'objet de nombreuses discussions avec la DGESIP et avec le contrôleur budgétaire.

4)* Prévoir les AE et CP qui découlent des services faits 2020

Le Président précise que le vote du budget va permettre de retrouver de la marge dans le fonctionnement des activités des directions et de lancer une opération de grande ampleur pour le GED. Ce BR a un enjeu conséquent pour l'établissement.

Le Président cède la parole à M. Rousseau.

M. Rousseau démarre sa **présentation par l'évolution des personnels.**

Les emplois sous plafond LFI sont portés à 32 ETPT contre 10,5 ETPT lors du Budget Initial.

Cela fait suite à la revue du plafond par la DGESIP et de la réception d'une SCSP Personnels complémentaire de 688 162€.

Les dépenses de personnel associées au plafond LFI représentent 2 012 383€, dont 1 322 551€ sont financés par la SCSP.

Afin de permettre l'installation des collections à l'occasion de l'ouverture du GED, et conformément à la proposition de la DGESIP, il est proposé de financer 32 emplois sous contrat à Durée Déterminée soit 24 ETPT (démarrage sur mai et fin des contrats en décembre) sur les réserves de l'établissement (soit un coût maximal de 710 000€). Le hors plafond passe ainsi de 1 ETPT à 25 ETPT

Concernant le tableau 2 relatif aux masses budgétaires, les AE sont évaluées à 72 697 521€, soit une augmentation à hauteur de 8 813 827€.

Soit 20 398 118€ en fonctionnement (+9%)

Soit 49 521 632€ en investissement (+16%)

Soit 2 777 771€ en personnels (+11%)

Les CP sont évalués à 30 891 145€ soit une diminution à hauteur de 2 197 442€ :

17 193 923€ en fonctionnement (+13%)

10 912 839€ en investissement (-29%)

2 784 383€ en personnels (+12%)

Les AE et CP sont revues de manière globale afin de permettre le dénouement financier de services faits comptabilisés en 2020.

Les dépenses de fonctionnement sont abondées suite à la régularisation de la SCSP et à l'utilisation sur 2021 du solde de la subvention Biblissima.

Pour rappel, lors de l'établissement du budget, il fallait assurer le paiement de l'ensemble des salaires des agents présents. La SCSP de fonctionnement avait été diminuée pour permettre le financement des personnels. Suite à la régularisation, les dépenses de fonctionnement sont abondées.

La subvention de Biblissima (7,1M) présentait un solde en 2020 qui sera utilisé en 2021.

Les dépenses d'investissement sont proposées en augmentation en AE, pour permettre la notification des marchés du site de La Chapelle, et en diminution en CP pour suivre le calendrier des travaux en exécution.

Les recettes globalisées évoluent globalement à la baisse à hauteur de 427 255€ :

- ✓ Augmentation à hauteur de 688 162€ soit la SCSP Personnels revue
- ✓ Diminution à hauteur de 1 115 417€ soit principalement :

M. Rousseau présente ensuite la **répartition des besoins par domaine fonctionnel** (Exécution des dépenses)

- La répartition des besoins par domaine fonctionnel

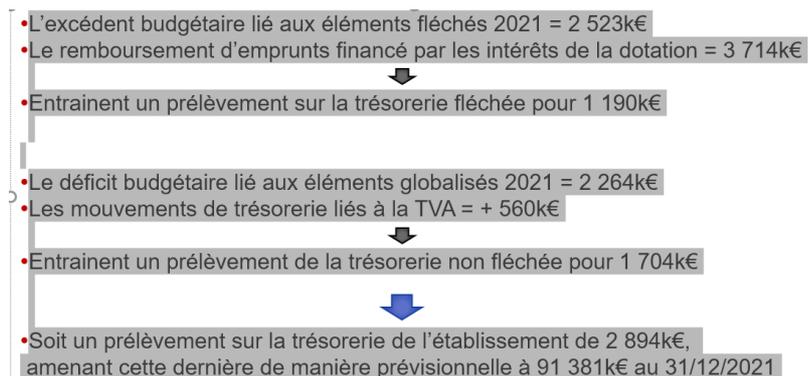
N°	Désignation	AE BR1 2021	CP BR1 2021	Evolution AE 2021	Evolution CP 2021
D05	Bibliothèque et documentation	2 064 579,00 €	2 195 121,00 €	5%	11%
D105A	continuité documentaire avant ouverture	85 000,00 €	85 000,00 €	0%	0%
D105B	Transfert de collections	701 000,00 €	848 610,00 €	0%	20%
D105C	Mise à disposition documentaire	1 278 579,00 €	1 261 510,00 €	4%	3%
D11	Rech univ science humaine	545 520,00 €	536 520,00 €	-33%	-38%
D111A	Bibliothèque	237 000,00 €	237 000,00 €	0%	0%
D111B	Humain	20 000,00 €	20 000,00 €	0%	0%
D111C	RIBAC	18 000,00 €	18 000,00 €	0%	0%
D111D	Soutien à la recherche (CS, APS, organisation manifestations)	225 500,00 €	219 500,00 €	78%	73%
D111E	CONDORMIN	48 000,00 €	48 000,00 €	0%	0%
D13	Diffusion savoir musées	53 000,00 €	44 300,00 €	-54%	-55%
D13A	Organiser des événements / OCC	53 000,00 €	44 300,00 €	0%	35%
D14	Immobilier	61 125 213,00 €	19 232 850,00 €	-11%	-20%
D14A	Contrat de partenariat	7 201 234,00 €	10 000 328,00 €	-7%	1%
D14B	La Chapelle	47 708 001,00 €	7 378 588,00 €	15%	-40%
D14C	EPHE	453 000,00 €	353 000,00 €	-10%	32%
D14D	EHESS	1 706 823,00 €	812 455,00 €	13%	0%
D14E	GEC	3 955 705,00 €	884 517,00 €	12%	-3%
D15	Pilotage et support	8 815 202,00 €	9 854 048,00 €	2%	38%
D15A	Fonctionnement général de l'EPCC	4 918 198,00 €	4 854 048,00 €	3%	3%
D15B	Vie de Campus (Protocole)	1 773 311,00 €	1 858 318,00 €	4%	2%
D15C	Pilotage stratégique établissement (CA-Bureau...)	153 700,00 €	120 048,00 €	43%	13%
D15D	Infrastructure numérique	50 000,00 €	50 000,00 €	25%	-72%
		72 697 521,00 €	30 891 145,00 €		-14%

M. Rousseau présente ensuite **les principales recettes budgétaires (mouvements)**

- Les principales recettes budgétaires

	CF 2019	CF 2020	BR1 2021	Evolution 2020 - 2021
Recettes globalisées	3 554 020,19 €	7 519 407,75 €	10 557 865,53 €	
SCSP	1 000 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	0,00%
SCSP Personnels	0	634 389,00 €	1 322 551,00 €	108,48%
Convention d'occupation site Aubervilliers	508 859,19 €	2 069 391,75 €	3 413 429,53 €	64,95%
Conventions financières pour transferts de personnels	65 500,00 €	-	960 226,00 €	0,00%
Contribution des membres au titre du RI	1 559 661,00 €	1 715 627,00 €	1 715 627,00 €	0,00%
Protocole Vie de Campus	420 000,00 €	1 700 000,00 €	1 746 032,00 €	2,71%
SCSP	420 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00%
Membres	-	700 000,00 €	746 032,00 €	6,58%
Recettes fléchées	23 208 910,30 €	29 858 911,99 €	20 380 390,00 €	
Convention acquisitions documentaires	-	822 342,00 €	824 000,00 €	0,20%
Convention EPHE	0	4 000 000,00 €	-	-100,00%
Opération La Chapelle	3 300 000,00 €	4 160 000,00 €	240 000,00 €	-94,23%
Conventions fléchées diverses	1 763 200,32 €	2 730 860,01 €	1 170 680,00 €	-57,13%
Intérêts de la dotation	18 145 709,98 €	18 145 709,98 €	18 145 710,00 €	0,00%
Total général	26 762 930,49 €	37 378 319,74 €	30 938 255,53 €	

M. Rousseau présente ensuite **les tableaux 2 à 4 – masses budgétaires et équilibre financier**



M. Rousseau présente les éléments comptables – tableau 6



- Les éléments d'exécution prévus en 2021 sont complétés des écritures comptables (dont les amortissements), corrigés des éléments dont le service fait est antérieur et comprennent le financement par mobilisation du FDR
- Ce qui génère un résultat prévisionnel déficitaire de 561k€



- Retraité des amortissements afin d'obtenir la CAF soit une IAF de 561k€



- Les opérations d'investissements et le financement de l'IAF par les financements externes de l'actif (subventions) et les excédents antérieurs amènent à une diminution du fonds de roulement pour 836k€
- Soit un fonds de roulement final porté à 27 892k€

Le Président cède la parole au contrôleur Budgétaire.

M. Kreckelbergh rappelle que les échanges avec l'EPCC se sont déroulés de façon constructive et transparente et ont permis de comprendre les positions respectives.

M. Kreckelbergh précise avoir fourni deux notes pour permettre la progression des débats et ajoute qu'il a également échangé avec la DGESIP pour clarifier les choses.

M. Kreckelbergh ajoute que le BR1 ne pose pas de difficultés à l'exception d'un point précis, celui du traitement du recrutement des 32 contractuels (24 ETPT) au titre de la mise en place de la GED. Ce recrutement est proposé au vote sous la forme de hors plafond financés sur ressources propres de l'EPCC. C'est une présentation cohérente avec l'approche de la DGESIP avec laquelle M. Kreckelbergh a un problème.

M. Kreckelbergh considère que les emplois sont inséparables du projet GED et de sa mise en place, et qu'ils sont indispensables. Il n'y a aucune raison pour qu'ils soient financés de façon différente de ceux du bâtiment du GED, tels que mis en place de façon régulière et récurrente. Ces emplois auraient donc dû être financés sous plafond et par contribution Etat, quelle qu'en soit la forme.

La DGESIP a fait valoir que s'agissant de besoins temporaires, on pouvait envisager un financement hors plafond sur ressources propres. M. Kreckelbergh ne partage pas cette position car avoir des contrats de moins d'un an c'est une chose qui arrive très régulièrement et qui n'empêche pas une imputation sous plafond d'emplois notifiés.

Le vrai sujet, c'est la nature et la destination des emplois, et c'est bien là que le bât blesse.

Sur le fait de pouvoir financer ou non sur le FDR mobilisable, M Kreckelbergh indique que le FDR permet mathématiquement de procéder à ce financement, mais il regrette que ce choix ait été fait. IL ne s'agit pas d'une bonne pratique. M. Kreckelbergh espère que les membres du conseil sont conscients que cette utilisation privera à l'avenir l'EPCC du montant correspond pour financer des équipements qu'ils souhaiteraient mettre en place.

M. Kreckelbergh indique n'avoir aucune visibilité à ce jour sur la façon dont le projet GED et son fonctionnement seront financés dès sa mise en place finalisée.

M. Kreckelbergh indique être à la disposition des membres.

Le Président remercie le contrôleur pour la clarté des propos et ajoute que l'hypothèse présentée n'était pas le choix premier de l'EPCC.

Le Président rappelle que l'établissement a fait part à maintes reprises de la nécessité d'ouvrir le GED dans des conditions idoines. Ouvrir un GED sans ouvrages ou avec un nombre limité conduirait à avoir un GED qui ne remplirait pas sa fonction et provoquerait une déception. Ce projet doit être réussi et ce dans un délai contraint. Le besoin sera éteint au 31 décembre.

Les conditions requises pour une ouverture sans retard étaient d'avoir un appui ponctuel et il a été demandé à la DGESIP un financement exceptionnel en ce sens. Cette dernière a orienté l'établissement vers cette voie qui est utilisée parfois dans les ESCP pour des opérations exceptionnelles.

Le Président entend les réserves émises et souhaite la poursuite d'un dialogue nourri entre tous.

Sans ce renfort, le GED ne pourra ouvrir cette année.

M. Simon demande s'il existe une alternative à la solution présentée.

M Simon rappelle qu'il existe un déficit de contrats pérennes au sein du GED et se demande quel sera le nombre d'emplois disponible pour faire tourner le GED.

M. Le Président indique que la cible visée est d'une centaine d'emplois et que des propositions de dotations complémentaires ont été faites par le CNRS, l'EHESS, et la FMSH. La perspective de progression de l'effectif est donc de passer de 70 emplois pérennes à 80 emplois pérennes.

Il convient que les engagements soient tenus pour que le GED puisse tourner en régime normal dès ouverture.

Les CDD sont un appoint exceptionnel qui ne sont pas une alternative aux emplois pérennes. Ce sont des points d'appuis pour ouvrir le GED à l'automne prochain.

M. Kreckelbergh indique qu'il n'y a pas d'alternative.

Le constat est qu'il y a un décalage entre ce qui est souhaité et possible. Le constat, lors de la présentation du compte financier 2021 sera qu'il y a un dépassement du plafond d'emplois notifié pour la deuxième année consécutive.

A la question de savoir à quelle date doit être mise en place le GED, M. Kreckelbergh indique que cela ne relève pas de sa compétence.

Le contrôleur comprend que l'EPCC et ses membres considèrent que c'est une nécessité qui fait loi. Le contrôleur ne peut rejoindre l'EPCC et la DGESIP sur ce point ; il y a discordance entre les objectifs et les moyens. Il y a désaccord.

Ceci va mener à un dépassement d'emplois.

M. Kreckelbergh espère que ce dépassement sera exceptionnel et qu'il ne va pas trouver résonance dans les discussions à venir avec la DGESIP.

M. Kreckelbergh regrette de ne pas être plus positif mais indique qu'aujourd'hui il n'en a pas le pouvoir et qu'il est trop tard pour faire autre chose.

M. Prochasson indique que la question de M Simon est légitime et ajoute que le « bricolage proposé » ne satisfait personne, mais rappelle que l'EPCC est dans une situation contrainte d'urgence absolue. Il faut ouvrir le GED. Les postes ne sont pas là en dépit des efforts. Nous ne sommes pas au bout du chemin.

M. Prochasson indique comprendre la position du contrôleur qui n'a pas à offrir d'autres solutions. Il ajoute que dans la situation actuelle, on ne peut faire autrement cela serait une catastrophe si l'établissement se ratait sur l'ouverture du GED. Il indique qu'il approuvera cette décision aussi insuffisante soit elle. Il rappelle enfin que la cour des comptes réalise son contrôle et qu'elle pourra être attentive au sujet. Le geste politique s'impose.

M. Verdier souscrit à ce qui a été dit et comprend les réticences. La solution offerte par la DGESIP est celle qui a fait l'objet d'une mission spécifique de l'IGESR il y a deux ans, qui a abouti à permettre un recours exceptionnel au FDR pour les établissements ESR.

M. Verdier rappelle que si le GED n'ouvre pas et ne fonctionne pas, nous serons face à un serpent de mer. L'EPCC a été créé autour du projet GED qui est indispensable. L'impact serait catastrophique s'il n'y avait pas une ouverture et les moyens associés. M. Verdier est pour cette solution.

Mme Boidin rappelle qu'un certain nombre de bibliothèques sont en déménagement et que l'accès des étudiants s'en trouve réduit. Il est impératif que le GED puisse fonctionner à la rentrée pour les étudiants du campus et d'Ile-de-France.

Si la DGESIP n'est pas en capacité d'augmenter le plafond d'emplois et d'octroyer des financements complémentaires, c'est à l'honneur du campus de trouver des solutions et de mettre à contribution ses ressources même si on s'en prive à l'avenir. Mme Boidin approuve cette solution.

Mme Gendreau-Massaloux rappelle que l'image extérieure de Condorcet est excellente, et qu'elle le doit beaucoup au déménagement d'un fond documentaire exceptionnel.

Il y a en Europe une perception d'effritement et un cloisonnement des SHS, mais il y a également une grande confiance dans la capacité de créer des projets communs, c'est la grande force du Campus Condorcet. Cette force se représente à l'extérieur par le fond documentaire et par la force des établissements d'être ensemble.

Les arguments présentés par les établissements sont légitimes et décisifs. Ceci ne veut pas dire que les arguments du contrôleur ne sont pas recevables.

Mme Gendreau-Massaloux les entend et précise qu'ils font parti des échanges entre les services d'un Ministère et l'établissement. Les arguments ne doivent pas être oubliés et ignorés. Concernant l'idée que l'ouverture fait loi, Mme Gendreau-Massaloux indique se ranger aux points de vue exprimés par les chefs d'établissements et le Président.

Mme Pages indique qu'en qualité d'administratrice et responsable du service accueil du public au sein du GED, elle souhaite rapporter son retour d'expérience.

Elle indique qu'un accueil provisoire a été mis en place trois jours par semaine avec des horaires restreints malgré des contraintes RH fortes liées au contexte (garde d'enfants, confinement, problèmes de transport...) et des contraintes techniques (regroupement d'ouvrages, organisation de navette pour rapatrier des éléments...) alors que d'autres bibliothèques ont fermé. Les équipes se mobilisent pour répondre au mieux.

Mme Filoche demande si les CDD vont être reconduits et prolongés.

Le Président rappelle que l'opération n'a été envisagée avec la DGESIP que dans la mesure où elle était exceptionnelle, ponctuelle et non reconductible.

Le FDR n'a pas vocation à financer des recrutements mais des investissements.

L'opération doit donc rester exceptionnelle.

Les CDD sont un appui pour l'installation des collections et n'ont pas vocation à être prolongés. Il n'y aura pas en 2022 une demande analogue. Il en va de la crédibilité de l'opération.

Mme Filoche demande s'il y aura des recrutements d'étudiants.

Mme Groudiev indique avoir travaillé sur la piste de recrutement d'étudiants, mais indique que le besoin est de renforcer le rééquipement des collections avec des CDD temps plein. Les recrutements mi-temps ont également été envisagés, mais cela ne répond pas à l'emploi des étudiants.

Le recrutement d'étudiants sera envisagé lorsque le GED sera entièrement ouvert au public pour des renforts sur le fonctionnement courant du GED (service public, accueil du public, rangement...). L'opération accompagne le transfert des collections.

Le Président invite les membres au vote de la délibération relative au Budget Rectificatif de l'exercice 2021 tel que présenté. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération relative à l'autorisation donnée au Président de l'EPCC de signer des marchés de travaux du site de Porte de la Chapelle et les marchés multi techniques et multi services afférents aux bâtiments GED et EHESS du site d'Aubervilliers

Le Président rappelle l'objet de la délibération et précise qu'une annexe a été fournie détaillant la liste des marchés concernés par la présente délibération.

Il y a 17 lots pour les marchés de travaux pour le site de La Chapelle, un marché multi techniques pour le GED et l'EHESS et un marché multiservices pour le GED et l'EHESS.

L'objet est de permettre d'avancer sans devoir solliciter le conseil pour chacun des marchés.

Mme Neau-Leduc demande si le montant de 13 millions est global pour l'ensemble des marchés.

Mme Mayet précise que le montant de 13 millions ne représente pas le montant global de l'ensemble des lots mais le montant maximum qui pourra être engagé notamment pour deux lots...

Mme Neau-Leduc demande si la délégation vaut pour tous les marchés figurant dans l'annexe et qui ont été estimés ou également pour ceux qui n'ont pas encore été estimés.

Le Président rappelle que la délégation porte pour La Chapelle pour les marchés recensés.

M. Bérinque indique que la délibération ne cible pas les lots mais tous les marchés de travaux. Ceux excédant le plafond de signature actuel ont été identifiés dans le tableau.

Mme Neau-Leduc souhaite une vraie prise en compte des remarques de Paris 1 telles que celles portant sur les badges. Elle souhaite une concertation avec les équipes avant le lancement des marchés.

Le Président approuve.

Le Président invite les membres au vote de la délibération relative à l'autorisation donnée au Président de l'EPCC de signer des marchés de travaux. La délibération est adoptée à l'unanimité (26 administrateurs présents et représentés).

5. Liste des contrats, conventions et marchés signés

Le Président rappelle que la liste des contrats, conventions et marchés a été annexée classiquement au dossier.

6. Points divers

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 22 juin matin.

Le Président remercie les membres pour leur présence.

La séance est levée à 11h32

